

POLITIQUE SUR LA PREVENTION DU TRAVAIL FORCE ET DE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

Cette politique décrit notre engagement à prévenir le travail forcé et la traite des êtres humains dans nos opérations. Nous reconnaissons que le travail forcé et la traite des êtres humains constituent de graves violations des droits humains qui portent atteinte à la dignité et au bien-être des individus et des communautés. C'est pourquoi nous nous engageons à garantir que notre ONG et nos opérations soient exemptes de toute forme de travail forcé et de traite des êtres humains.

Énoncé de politique :

Etendue

Cette politique s'applique à tous les employés, sous-traitants, fournisseurs, représentants et autres partenaires qui travaillent avec nous et nous fournissent des biens ou des services. Nous attendons de tous nos partenaires qu'ils se conforment à cette politique et défendent nos valeurs communes de respect, de dignité et d'intégrité.

La prévention

Nous adoptons une approche proactive pour éviter le travail forcé et la traite des êtres humains dans notre ONG et nos opérations.

Nous y parvenons en :

1. **Réalisation d'une évaluation des risques** : nous effectuons une évaluation des risques de notre ONG et nos opérations afin d'identifier tout risque potentiel de travail forcé et de traite des êtres humains.
2. **Diligence raisonnable envers les fournisseurs**: nous effectuons une vérification diligente auprès de nos fournisseurs pour nous assurer qu'ils respectent notre politique de prévention du travail forcé et de la traite des êtres humains.

Cela inclut la surveillance de leurs pratiques de travail.

3. **Signalement et enquête**: nous avons mis en place un mécanisme de signalement permettant aux employés, sous-traitants et fournisseurs de signaler toute préoccupation concernant le travail forcé et la traite des êtres humains.

Nous enquêtons sur tous les signalements et prenons les mesures appropriées pour remédier à toute violation de notre politique.

4. **Réparation**: nous prenons des mesures correctives lorsque nous identifions des violations de notre politique ou des lois et réglementations pertinentes. Cela peut inclure la résiliation de contrats avec des fournisseurs ou la fourniture d'un soutien aux personnes concernées.



MadAvance

ONG MADAVANCE

Fort-Dauphin 614, MG

Immeuble Maromahay Esokaky

Antananarivo, MG

Immeuble Floribis, 3^{ème} étage Ivato

5. **Conformité :** nous attendons de tous nos employés, sous-traitants, fournisseurs, représentants et autres partenaires qu'ils se conforment à cette politique et défendent nos valeurs communes de respect, de dignité et d'intégrité. Le non-respect de cette politique entraînera la résiliation des contrats et/ou des poursuites judiciaires.

Rapports

Tout signalement de soupçons de travail forcé et de traite d'êtres humains doit être signalé, en toute confidentialité, au responsable des réclamations de L'ONG MadAvance et envoyé par courrier électronique à confidentiel_grievance@madavance.org avec pour objet « Suspicion de travail forcé et de traite d'êtres humains ».